

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 25 novembre 2024 à 10h30, au siège social,

La société AME-HASLE, SAS au capital de 584.584 euros, dont le siège social est à MELESSE (35520), Confortland 6, identifiée au RCS de Rennes sous le numéro 315.385.740, représentée par Monsieur France AME, son Président, agissant en sa qualité d'associé unique de la société A.H. LOGISTIQUE.

Après avoir rappelé que le cabinet INITIA, commissaire aux comptes titulaire qui a été dûment convoqué en vue de la présente prise de décision de l'associé unique par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 novembre 2024, est absente et excusée.

A pris, conformément aux dispositions de l'article L. 223-1 al.2 du Code de Commerce, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION – NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'associé unique, ayant pris acte de la démission de la société INITIA, commissaire aux comptes, en date du 26 septembre 2024, décide de nommer la société CAPEOS AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège social est à RENNES (35000) – Immeuble Le Papyrus – 29, rue de Lorient, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 493.012.488, en remplacement de la société INITIA, démissionnaire, et ce, à compter du 26 septembre 2024 et pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DEUXIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales requises.

Fait à Melesse
Le 25 novembre 2024.

Monsieur France AME
Pour la société AME-HASLE
Associé unique

